

## **L'ESCRIME ET LE PISTOLET DE MONACO**

### **PROTOCOLE POUR LA REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS DE L'ESCRIME A LA SALLE FERNAND PRAT – STADE LOUIS II**

*Après validation des services de l'État et prise en compte des éventuelles prescriptions sanitaires complémentaires qui seraient imposées, le présent protocole entrerait en vigueur à compter du 31 août 2020.*

#### *Généralités :*

- *Le président du Club désigne un référent COVID-19 par séance parmi les Maîtres d'Armes. Le référent sera chargé de veiller à la bonne application des mesures imposées.*
- *Les maîtres d'armes, dirigeants et administratifs devront en permanence porter un masque tissu ou papier.*
- *Les conditions d'accueil à la Salle Fernand PRAT sont affichées à l'entrée et dans la salle. Tout pratiquant ne respectant pas scrupuleusement les règles en la matière sera immédiatement exclu de la salle.*

#### *A/ l'accès à la salle d'armes et organisation*

- *Le nombre de personnes admis dans la salle ne pourra être supérieur à une personne pour 4m<sup>2</sup> encadrants et administratifs compris soit une jauge limitée à 30.*
- *Du gel hydro-alcoolique sera à disposition, notamment à l'arrivée et au départ, le port du masque chirurgical ou en tissu sera obligatoire pendant les déplacements entre le hall du Stade et la salle d'escrime mais également dans la salle d'escrime.*
- *Les vestiaires ne seront accessibles que sous certaines conditions, notamment la possession d'un casier et pas plus de trois personnes simultanément, un espace dédié permettra de stocker les affaires personnelles, les douches seront condamnées,*
- *Les effets personnels et en particulier les serviettes ne devront pas être partagés.*
- *Les collations et l'hydratation devront être gérées individuellement, notamment chaque personne devra prévoir une bouteille d'eau personnalisée.*

#### *B/ Entraînements, gestion du matériel et des équipements*

- *Lors des assauts ou des séances d'entraînement avec masques d'escrime le masque chirurgical ou en tissu pourra être retiré par le pratiquant mais il restera recommandé.*

- Les tenues d'escrime (vestes, pantalons et sous-cuirasse de protection) dans le cas où les personnes ne les possèdent pas personnellement, seront attribuées pour la saison.
- Les gants et les masques ne seront plus partagés, ils devront être obligatoirement achetés en début de saison.
- Les armes, si elles ne sont pas personnelles, et les éléments utilisés pour les fondamentaux et partagés seront désinfectées avec un produit virucide, l'Oksybio (à appliquer par pulvérisation : attendre un temps d'application et d'évaporation de 15 min environ, ne nécessite alors pas de rinçage).
- Les échauffements et les fondamentaux devront toujours être effectués avec les distanciations d'au moins 1,5 m.
- Les assauts seront permis, mais en évitant au maximum les corps à corps.
- La poignée de main de fin d'assaut sera interdite et pourra être remplacée par un geste amical sans contact.
- L'accès aux appareils de musculations ou autres de la salle sera interdit.

*Lors de l'inscription, chaque adhérent sera informé des règles sanitaires mises en place au sein du Club et signeront un formulaire reprenant l'ensemble de celles-ci.*

*Une liste des participants à chaque séance sera établie et conservée au minimum de 21 jours.*